

Faire reconnaître ses droits, faire reconnaître son métier :

Après la journée de grève AESH du 19 octobre, ne lâchons rien !
Viens t'informer et échanger avec nous.
Ta participation est un droit ! Profites-en !

Alors à toi, l'AESH qui te retrouve à prendre en charge 5 élèves sur la semaine sur 2 écoles différentes...
A toi, l'AESH qui te sens bien seule dans la cour de récré à essayer de gérer la crise.
A toi, l'AESH qui doit vivre avec un micro-salaire et une reconnaissance plus qu'aléatoire...
A toi, l'AESH qui n'a aucun statut, ni formation digne de ce nom...
A toi, l'AESH qui a droit à cette journée de congé de formation syndicale pour souffler, vider ton sac, échanger, apprendre... sans retrait de salaire...

... Rendez-vous le mardi 23 novembre à Marseille !

Résumé du stage :

Le SNUipp-FSU revendique une école inclusive raisonnée respectant la dignité de tous les personnels. Prendre en charge un élève en situation de handicap est un travail passionnant et valorisant mais qui ne s'improvise pas ! A l'heure où la communication ministérielle bat son plein pour faire croire à la prise en compte du handicap à la hauteur des enjeux, pas question pour nous de se satisfaire de la situation.

Inscription à faire jusqu'au 23 octobre 2021 :

<https://13.snuipp.fr/spip.php?article5316>

Les stages sont ouverts à toutes et tous, syndiqué·es ou non.
Les demandes d'autorisation sont à adresser à l'IA-DASEN au moins un mois avant. Le stage est réputé accordé en cas de non réponse de l'administration au plus tard le 15e jour qui précède. Ta participation ne peut pas être conditionnée au remplacement.

Permanence



téléphonique



- Lu-Ma-Je-Ven
9h - 11h30
pour les syndiqué.es
11h30 à 17h30
pour tous.tes

- Mercredi
13h-17h30

☎ 09 72 66 62 13

✉ snu13@snuipp.fr

Les militant·es du SNUipp-FSU, premier syndicat du primaire, sont là pour vous accompagner, syndiqué·es ou non.

Parce qu'avec vous, nous sommes plus fort·es, syndiquez-vous...

<https://adherer.snuipp.fr/13>

Combien coûte une adhésion ?

L'adhésion coûte 25 €.

66% sont remboursés en crédit d'impôt.

Au final, ta cotisation te revient à 8,5 € par an.

Mon employeur est-il au courant ?

Non. La liste de nos syndiqué·es est absolument confidentielle.

Frais de déplacement

AESH sur deux écoles. Est-ce que mes frais de déplacement sont pris en compte ?

Réponse :

La mise en place des PIAL a multiplié les interventions sur plusieurs écoles. Il faut donc demander le remboursement des frais de déplacement.

Conditions : il faut impérativement exercer dans plusieurs établissements **dans la même journée.**

Ils doivent être dans des communes différentes et le lieu de résidence de l'AESH doit être différent des lieux d'affectation.

"Mais vous, vous vivez avec 800 euros par mois ?" : la ministre du Travail interpellée sur le chômage de longue durée

La ministre du Travail Élisabeth Borne était en déplacement à l'agence Pôle emploi de Vitry-sur-Seine lundi 27 septembre pour rencontrer des demandeurs d'emploi et présenter le plan d'investissement annoncé par le gouvernement.

Avant son point presse, la ministre du Travail a rencontré des demandeurs d'emploi, qui se sont exprimés sans filtre. Comme cette habitante de Vitry qui vient de trouver un travail dans les assurances, sans l'aide de Pôle emploi, après plus de deux ans de chômage : "Les sous-emplois, j'en ai trouvé, AVS, Atsem, etc, cite-t-elle. Je pourrais même être femme de ménage demain !" Ce à quoi la ministre répond : "Je ne sais pas si on peut parler de sous-emploi puisqu'il y a tout de même des gens dont c'est le métier." Une réponse qui n'a pas plu à l'habitante en question qui a de nouveau interpellé la ministre : "Mais vous, vous vivez avec 800 euros par mois ? Bien sûr que ce n'est pas un sous-emploi, je considère ces personnes-là pour avoir travaillé avec elles mais pas le salaire qu'on leur donne." Et l'habitante de poursuivre : "L'aide à la personne, l'aide à domicile etc. On a vu pendant la pandémie qu'on en avait besoin et on ne leur donne pas le salaire adéquat."

Source : [franceinfo](https://www.franceinfo.fr)